MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Essonne

Commune : Chamarande

Autres communes :

R500

Appellation : Domaine de Chamarande

Monument(s)

Appellation : Domaine de Chamarande

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 23/07/1981

Étendue de la protection : Le château y compris les douves, les deux pavillons et les communs, le pavillon de chasse, l'orangerie, l'auditoire et la serre octogonale, le buffet d'eau, la petite pyramide, les grilles (cad. C 107, 110, 115) : classement par arrêté du 23 juillet 1981

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.